

SECRETARIAT PERMANENT DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

RAPPORT ANNUEL 2018
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Luc BROSENI YALI
11/02/2019

A- CADRE INSTITUTIONNEL

1. Les autorités ayant la responsabilité de la mise en œuvre du SCPK en République Centrafricaine (RCA) sont :

- **Le Conseiller Spécial à la Présidence et auprès du Ministère des Mines et de la Géologie** en matière de Diamant : **Peter MEEUS**, Spécialiste International en diamant.

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +23672743567 / +971529247667

Email : peter@pmeconsulting.org

- **Le Comité National de Suivi du Processus de Kimberley**

Coordonnateur : **Thierry POULIZHOU**, Directeur de Cabinet du Ministre des Mines

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75503221 s

Email : polizhou@yahoo.fr

- **Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley**

Secrétaire Permanent : **Luc Florentin Simplicie BROSSINI YAL**

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75507097

Email : brosseni@gmail.com

Secrétaire Permanente Adjointe : **Christelle KOSSE-YAZIPO**

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75040529

Email : christellekosse@gmail.com

- **Le Point Focal du Processus de Kimberley**

François Alain NGBOKOTO

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75311281

Email : falngbokoto@yahoo.fr

2. L'importation et l'exportation de diamant brut sont assurées par les autorités suivantes :

- **Bureau d'Évaluation de Contrôle d'Or et de Diamant (BECDOR),
Direction Générale des Mines**

Jean Baptiste PISSINGA MANDEKOUZOU

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75588343

Email : jbpissinga@yahoo.com

- **Recettes des Douanes de l'Aéroport Bangui M'poko**

Maurice Auger VICKOS

Inspecteur des Douanes

Adresse : BP 425 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 72777988 / + 236 77106060

Email : rcadouane@yahoo.fr

B- CADRE JURIDIQUE

Le Décret N°03.124 du 20 Juin 2003, Portant réglementation des modalités d'importation et d'exportation de diamants bruts en vue de la mise en œuvre du Processus de Kimberley en République Centrafricaine, a institué le Secrétariat Permanent tout en reprenant les points de traçabilité du diamant brut depuis le site de production au point d'exportation.

Le code minier en vigueur est celui promulgué par la Loi N° 09.005 du 29 avril 2009. Il a pour objectifs le renforcement des contrôles internes, la promotion de l'investissement étranger et la protection des populations et de l'environnement.

Le Point Focal du Processus de Kimberley, le Secrétaire Permanent et son Adjointe sont nommés par Arrêté N° 063/17/MMGEH/DIRCAB du Ministre des Mines.

Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley veille sur toutes les activités liées à la Certification du diamant brut et conformément aux exigences du Processus de Kimberley.

Suite aux évènements militaro-politiques de 2013, la République Centrafricaine a été mis sous sanction du Processus de Kimberley.

Un Comité National de Suivi du Processus de Kimberley a été mis en place par Arrêté N° 028/15/MMG/DIRCAB du 09 août 2015.

Les dispositions de cet Arrêté ont été modifiées et complétées en 2017 par l'Arrêté N° 024/17/MMEH/DIRCAB/DGM.

Par décision Administrative de Juillet 2015 un Cadre Opérationnel pour la reprise des exportations a été défini par le Processus de Kimberley.

Le Comité National de Suivi est chargé de la mise en œuvre du Cadre Opérationnel. Tripartite, ce Comité est composé des représentants de la société civile, l'administration des Mines, y compris l'Unité Spéciale Anti-Fraude (USAF), le Point Focal du Processus de Kimberley et l'industrie minière locale (incluant les artisans, les coopératives minières, les collecteurs, les Bureaux d'Achat Import-Export et les Société minières).

C- REGIME DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Outgoing shipments

La production du certificat d'origine du Processus de Kimberley est la responsabilité du Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley (SPPK).

La délivrance du certificat est conditionnée par la présentation par l'exportateur de tous les documents légaux liés à la traçabilité et l'expertise du colis par le BECDOR.

Le contrôle et l'évaluation se font en commission (Experts du BECDOR, Représentant de la Douane Centrafricaine, Agents des Impôts, et Unité Spéciale Anti-Fraude).

Depuis la reprise des exportations après la suspension temporaire de la RCA du Processus de Kimberley, les dossiers d'exportation proposés sont envoyés à l'Equipe de Suivi du PK (CAR Monitoring Team) pour examen et validation selon les dispositions du Cadre Opérationnel.

Ainsi, le certificat est délivré par le SPPK après accord de l'Equipe de Suivi.

Incoming shipments

La République Centrafricaine n'importe pas de diamants et n'est pas un pays de transit.

Cependant, la procédure d'importation de diamants bruts qui s'applique est la suivante :

- Présentation en douane à l'arrivée du colis
- Vérification de la présence d'un certificat d'origine et mise en relation avec les éléments constitutifs du colis par la douane et l'USAF. Vérification du scellé
- Enregistrement des coordonnées du certificat et de sa destination
- Transmission des informations au Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley, au BECDOR et à l'autorité d'exportation ; classement des copies de certificat et renvoi des coupons de confirmation au pays de provenance.

D- SYSTEME DE CONTROLES INTERNES ET D'AUTOREGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE

Les Directions et Services déconcentrés effectuent des visites inopinées des acteurs du secteur pour la vérification des documents de traçabilité (Bordereau d'achat, registre de production).

Le transfert des colis de diamants se fait dans des sachets inviolables accompagné d'une fiche de transfert et des souches des Bordereaux d'achat ou du registre de Production. Dès réception de ce colis au niveau du BECDOR et après vérification de l'authenticité du colis et des documents, un Procès-verbal de réception est délivré.

Au niveau du BECDOR, le colis est expertisé et classifié suivant la mercuriale du BECDOR, puis des photos du colis sont prises. Un fichier en Excel du relevé des

Bordereaux ou du registre de production et les Scannes des Bordereaux d'achat sont fournis par l'exportateur.

Le SPPK procède à la vérification de tous les documents, les scannes et les soumettent au Monitoring Team RCA pour validation (Double cheking)

Le KPC est délivré après autorisation du CAR-MT et comporte trois (3) signatures : Chef de service du BECDOR, la Douane et le SPPK.

Le colis est scellé avec les sceaux de la douane et du Becdor, un laissé-passé est délivré puis le colis est escorté par les éléments de l'Unité Spéciale Anti-fraude (USAF) à l'aéroport ; après vérification par la douane, le Colis est remis au propriétaire pour exportation.

Durant l'année 2018, le Comité National de suivi a continué les missions dans l'ouest du Pays pour les suivis des activités et la soumission des rapports des Comités Locaux de Suivi des 9 villes de l'ouest dites zones prioritaires au Processus de Kimberley à savoir : Baoro Bouar, Bozoum, Dédé-Mokouba, Sosso-Nakombo ; Gamboula, Boganda, Boganagone et Mbaiki.

Ces Comités Locaux de Suivi ont pour but de sensibiliser les acteurs du secteur au retour à la chaîne légale et aux procédures de traçabilité du diamant.

L'effectif au niveau du SPPK a été renforcé, avec l'appui du Projet américain PRADD 2, par le recrutement de 10 Points Focaux déployés dans les zones conformes et prioritaires et 3 stagiaires au niveau de la salle SIG.

E- STATISTIQUES

En 2018, la RCA a exporté **91 814,87 cts** de diamants bruts pour une valeur de **10 123 463,02 \$** dont 61 559.41 carats provenant des stock-piles

Il faut noter que la **production nationale enregistrée** est trop faible **13 571,7 carats**, conséquence de la lourdeur dans le traitement des dossiers d'exportations des diamants depuis le second semestre de l'année 2017 à l'intersession de 2018, ayant entraîné la fermeture de tous les centres secondaires en province.

Depuis l'intersession d'Anvers, on note une nette amélioration dans la durée de traitement des dossiers d'exportation.

Au total 32 certificats du PK ont été délivrés pour 9 bureaux d'achat et 5 coopératives.

L'effectif des collecteurs d'or et de diamant en 2018 s'élève à 227 et celui des artisans miniers dans les 5 zones conformes à 1143 individus.

F- VISITES ET MISSIONS D'EXAMEN DU PK ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Plusieurs missions ont été organisées dans le cadre du suivi de la traçabilité.

- Le déploiement des Points Focaux du SPPK dans les zones conformes et prioritaires a eu lieu du 1er au 05 février 2018. En effet, avec l'appui du projet DPDDA II, le SPPK a pu recruter et former des Points Focaux qui ont été déployés dans ces

zones afin de sensibiliser les acteurs du secteur minier sur les exigences du Cadre Opérationnel du PK et favoriser ainsi un retour à la chaîne légale de diamant brut.

- La RCA a reçu la visite de la délégation américaine de l'USAID du 26 au 28 février 2018. Durant cette visite, les avancées et les défis liés à la traçabilité ont été à l'ordre du jour. La lourdeur dans la procédure d'exportation a également été évoquée.

- Le PK à travers le Groupe de Travail sur la Surveillance (WGM) et le Groupe de Travail sur la Production Artisanale et Alluviale (WGAAP) a visité la RCA du 23 au 24 mai 2018. Cette visite a pour but d'évaluer les activités liées à l'exportation du diamant, de ressortir les difficultés majeures et voir dans quelle mesure fournir une assistance.

- Une grande campagne de géo-référencement des chantiers miniers des zones conformes et prioritaires du sud-ouest a été organisée du 05 avril au 20 mai 2018. A cet effet, vingt (20) agents géo-référenceurs ont été recrutés et formés grâce au soutien de DPDDA II. Au total 1600 chantiers miniers ont été géo-référencés.

Le rapatriement de ces Points Focaux sur Bangui s'est déroulé le 10 juillet 2018 et ils ont été évalués du 24 au 25 juillet.

- Une mission de sensibilisation contre la fraude a été aussi organisée dans les zones conformes et prioritaires en avril 2018.

- Le SPPK a pris part à l'intersession du PK qui s'est tenue à Anvers du 18 au 22 juin 2018 avec l'assouplissement du temps de traitement des dossiers d'exportation à 7 jours ainsi qu'à la réunion plénière organisée à Bruxelles du 12 au 16 novembre 2018.

- Dans le cadre d'appui au Processus de Kimberley, une mission de Enabel (Agence de développement Belge) à séjournée du 9 au 19 octobre 2018, afin de voir dans quelle mesure l'Union Européenne pourrait contribuer au renforcement de capacité de la traçabilité du diamant en RCA

- Du 18 au 25 octobre 2018, une mission d'évaluation des zones conformes et de préparation des zones prioritaires pour validation s'est rendue dans le sud-ouest. Les rapports des comités locaux ont été signés et envoyés au PK en vue de la levée de sanction dans les neuf (09) zones prioritaires. Le niveau de sécurité a été également évalué lors de cette mission ainsi que le niveau de production.

Le renforcement de capacité des Points Focaux du SPPK du 23 août au 05 septembre 2018 ;

G- INFRACTIONS ET COOPERATION EN MATIERE D'EXECUTION

Le Président de la République a limogé par Décret en août, un Conseiller Spécial impliqué dans une supposée trafique de diamant et vu la volonté politique du Gouvernement à se conformer au cadre opérationnel du Processus de Kimberley, l'implication de ce Conseiller dans le trafic de diamant pose un problème d'éthique.

D'après les enquêtes de l'Unité Spéciale Anti-fraude cette vidéo mettant en scène le Conseiller en train de faire le marketing d'un lot de diamant remontera de l'année 2013.

H- DIVERS

Le SPPK a pris part à de nombreux ateliers sur :

- Le Diagnostic de la mise en œuvre des six (06) outils de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles de la CIRGL en RCA du 22 au 23 février 2018 ;
- La Validation de la Stratégie de mise en valeur des Substances Minérales et de la Politique Nationale du Pétrole du 10 au 11 mai 2018 ;

Lors de la clôture du projet DPDDA 2 le 19 septembre 2018, le SPPK a bénéficié du transfert d'une partie de ses équipements tels que GPS, e-tablets...

- le nouveau Projet Droit de Propriété et Artisanat Minier (DPAM), né sur les cendres de DPDDA 2, financé par l'USAID et qui vient en appui au SPPK a été lancé officiellement le 28 novembre 2018.

ANNEX II

STATISTIQUE DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DE DIAMANT BRUTS DURANT 5 ANS

Période	PRODUCTION			EXPORTATION		
	Volume cts	Values US \$	US \$/Ct	Volume cts	Values US \$	US \$/Ct
2018	13 571,7	253 478,06	202,88	91 814,87	10 123 463,	110.26
2017	47 636,70	6 505 304,82	136,56	47 636,70	6505304,82	136,56
2016	10 653,63	1 688 143	158,46	10 653,63	1 688 143	158,46
2015	Stock pile	0	0	0	0	0
2014	Stock pile	0	0	0	0	0

RESUME DES NOMBRES DE CERTIFICATS DELIVRES A L'EXPORTATION DURANT 5 ANS

PÉRIODE	NOMBRES DE KPC		
	IMPORT	EXPORT	TOTAL
2018	0	32	32
2017	0	18	18
2016	0	4	4
2015	0	0	0
2014	0	0	0